

14ème législature

Question N° : 14647	De M. Claude Surni (Rassemblement - Union pour un Mouvement Populaire - Bas-Rhin)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires sociales et santé		Ministère attributaire > Affaires sociales et santé
Rubrique > santé	Tête d'analyse > recherche	Analyse > sels d'aluminium. toxicité.
Question publiée au JO le : 25/12/2012 Réponse publiée au JO le : 29/01/2013 page : 1016		

Texte de la question

M. Claude Surni attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les interrogations qui pèsent sur la toxicité de l'aluminium vaccinal. Sans remettre en cause le principe de la vaccination, l'association E3M (entraide malades de la myofasciite à macrophages) qui regroupe des personnes atteintes de myofasciite à macrophages met en lumière un certain nombre d'études scientifiques attestant de la neurotoxicité de l'aluminium vaccinal et du lien entre adjuvant aluminique et myofasciite à macrophages. Parce qu'il semble qu'il y ait un doute quant à l'innocuité de l'adjuvant aluminique, il pourrait être judicieux que les pouvoirs publics financent des recherches sur l'impact à long terme de l'aluminium vaccinal sur la santé et qu'en attendant les résultats définitifs de ces recherches le DTPolio sans aluminium ou son équivalent soit à nouveau mis à disposition du public. En outre, un certain nombre de personnes atteintes de myofasciite à macrophages revendiquent la reconnaissance de leur maladie en accident du travail dans la mesure où elle est consécutive à un accident vaccinal. Dans ce contexte, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

Dans un contexte d'une possible perte de confiance envers la vaccination, il est primordial de donner les meilleures assurances de sécurité des vaccins dans l'intérêt de la population. Ainsi, la ministre des affaires sociales et de la santé est-elle particulièrement attentive à la nature des adjuvants utilisés dans la fabrication des vaccins, en particulier les sels d'aluminium. Ceux-ci sont en effet à l'origine d'une polémique sur leur éventuelle implication dans la survenue de pathologies graves comme la myofasciite à macrophages. La ministre a donc saisi conjointement, en juillet 2012, l'agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) et l'institut de veille sanitaire (InVS) afin de faire un état des lieux sur les effets sanitaires, connus ou suspectés, des adjuvants à base d'aluminium entrant dans la composition des vaccins et sur l'apport des adjuvants dans la composition vaccinale. Les agences sanitaires interrogées ont rendu leurs conclusions le 1er octobre 2012. Elles reconnaissent que les vaccins à base d'aluminium sont à l'origine d'une lésion focale au niveau du point d'injection, qui constitue la myofasciite à macrophages dont la réalité n'est pas remise en question. L'expertise scientifique disponible à ce jour n'apporte toutefois pas d'arguments pour une atteinte systémique secondaire responsable d'un syndrome clinique identifié. Selon la nature de l'antigène vaccinal, les adjuvants sont parfois indispensables pour obtenir ou améliorer la réponse immunitaire et ainsi protéger individuellement et collectivement les Français de maladies infectieuses aux conséquences importantes en termes de morbidité et de mortalité. Le projet de recherche du Professeur Gherardi intitulé « transport particulière systémique par les phagocytes : sécurité des adjuvants vaccinaux » a fait l'objet d'une décision de refus de financement dans le cadre de l'appel à projet de recherche 2012 organisé par l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM). Ce projet de



recherche a été soumis à un processus d'évaluation et d'expertise transparent, imposé à tout projet de recherche déposé dans le cadre des appels à projet de recherche organisé par l'ANSM. Il n'a toutefois pas été classé en rang suffisant pour obtenir un financement. Le débat reste cependant ouvert sur les adjuvants. Des travaux supplémentaires sont souhaitables, qui doivent permettre de poursuivre les campagnes de vaccination pour assurer la protection de la population contre des pathologies sévères, tout en s'assurant de la sécurité maximale des produits utilisés. La ministre souhaite la poursuite des travaux de recherche dans ce domaine. Elle a donc demandé à l'ANSM et à la direction générale de la santé (DGS) d'installer en tout début d'année 2013 un comité de pilotage associant des scientifiques de haut niveau, dont le professeur Gherardi, et des représentants de l'association d'entraide aux malades de myofasciite à macrophages (E3M) et de collectifs de patients, afin de restaurer une dynamique de recherche de qualité sur ce sujet.